

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Florian Gander, Thierry Cerutti, Sandro
Pistis, Patrick Dimier, François Baertschi*

Date de dépôt : 6 mars 2018

Proposition de motion

Des cartables trop lourds : attention à la santé de nos « à dos » !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, normalement, le poids du sac à dos ne devrait pas dépasser 10% du poids de l'enfant – pour un jeune en sixième qui pèse ~ 40 kilos, le cartable ne devrait donc pas aller au-delà de 4 kilos ;
- qu'actuellement le poids pour un élève du cycle moyen et surtout du cycle d'orientation se situe plus vers les 6 à 7 kilos voire au-delà selon le degré d'enseignement ;
- que les branches enseignées peuvent être scindées en périodes trimestrielles alors que les enfants doivent prendre la totalité des cours pour l'entier de l'année ;
- que les cours pourraient être mis dans des classeurs plastifiés de taille et de poids réduits ;
- que d'un point de vue écologique il est plus que temps de réduire la consommation de papier à l'ère du tout numérique ;
- que les douleurs et incapacités de travail concernant les maux dorsaux sont un mal connu de notre siècle,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre rapidement des mesures auprès de toutes les écoles genevoises afin de réduire le poids des sacs à dos par tous les moyens à disposition afin de préserver ainsi la santé de nos enfants ;
- à faire en sorte que les mesures soient mises en application au plus vite et, si possible, dès la rentrée scolaire 2018-2019.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un jeune sur cinq souffre de douleurs lombaires, qui sont heureusement le plus souvent bénignes.

Véritable fléau du siècle, le mal de dos n'épargne pas les plus jeunes. A l'âge de 7 ans, les enfants sont 7% à se plaindre de douleurs lombaires et, à l'adolescence, ce sont 20 % d'entre eux qui sont concernés ! Un mal de dos qui, comme chez les adultes, a des répercussions parfois importantes sur l'absentéisme ou la non-participation aux activités sportives.

Pourtant, la plupart des causes de ces maux sont bénignes, comme le rappelle l'article scientifique réalisé par les chercheurs du Nationwide Children's Hospital, à Colombus (Ohio, Etats-Unis) et publié par la revue JAMA Pediatrics.

Au moment de la puberté, la croissance va accentuer le phénomène. C'est en effet au cours de l'adolescence que les vertèbres de la colonne connaissent une croissance maximale. Or, les enfants vont grandir au niveau du squelette sans se renforcer au niveau musculaire.

Deux adolescents sur cinq souffrent d'un mal de dos qui pourrait être attribuable au port de leur sac d'école, selon une étude menée par des spécialistes en orthopédie pédiatrique.

Tandis que parents et étudiants naviguent dans le tourbillon de la rentrée scolaire, le poids de l'éducation n'affecte pas seulement l'intellect de nos adolescents, mais aussi leur dos.

En Californie une étude indique ceci : après avoir noté le poids de 3498 étudiants âgés de 11 à 15 ans, des chercheurs californiens ont fait de même avec leurs sacs d'école ; ils ont alors découvert que, lorsque le sac d'école atteignait ou dépassait 20 % du poids de l'étudiant, ce dernier avait tendance à souffrir d'un mal de dos.

Près de deux tiers des participants à l'étude ont affirmé qu'ils avaient occasionnellement mal au dos, tandis que 90 % des jeunes à l'échine courbaturée ont dit ressentir une douleur intense ou très intense. Presque 20 % d'entre eux avaient manqué un cours ou une activité parascolaire à cause d'une douleur dorsale, et autant avaient consulté un médecin pour remédier au mal.

Différentes enquêtes réalisées dans plusieurs pays européens mettent en évidence des prévalences similaires et présentent des taux de 34,5% chez les 7-17 ans, 36% chez les 15-24 ans et 43% chez les 16-20 ans en Suisse.

Aujourd'hui la majorité, voire la totalité, des cours est sur support papier, le plus souvent dans des classeurs dits « fédéraux », ce qui représente un encombrement et un surpoids pour le dos de nos enfants.

Pour toutes ces raisons, le groupe MCG vous demande de soutenir la présente motion.